

**Province de Québec
MRC du Haut Saint-François
Municipalité de La Patrie**

Procès-verbal de la séance extraordinaire du Conseil municipal tenue le **19 juin 2019** à la salle du conseil, située au 18, rue Chartier, La Patrie dont un avis de convocation fût émis le 10 juin 2019 à tous les membres du conseil municipal et remis en main propre.

Sont présents :

Monsieur Richard Blais, conseiller # 1
Madame France Tardif, conseillère # 2
Monsieur Jean-Pierre Comtois, conseiller # 4
Monsieur Philippe Delage, conseiller # 5
Madame Chantal Prévost, conseillère # 6

Est absente :

Madame Nathalie Pilon, conseillère # 3

Formant quorum sous la présidence de Madame Johanne Delage. Madame Marie-France Gaudreau, directrice générale adjointe sont présent.

Les membres présents forment le quorum.

1. Ouverture de la séance extraordinaire;

La séance est ouverte à 18 h 40 par Madame Johanne Delage, mairesse de la Municipalité de La Patrie. Madame Marie-France Gaudreau, directrice générale adjointe, fait fonction de secrétaire.

2. Lecture et adoption de l'avis de convocation

Tous les élus présents ont pris connaissance de l'avis de convocation qui a été notifié, tel que requis par la loi, à tous les membres du conseil dans les délais requis.

Sur la proposition de Madame Chantal Prévost
Appuyée par Monsieur Jean-Pierre Comtois

Il est **résolu** que l'avis de convocation soit adopté tel que présenté.

2019-06-205

Résolution adoptée à l'unanimité.

3. Publication offre d'emploi – préposé aux travaux publics ;

Sur la proposition de Madame Chantal Prévost, **appuyée** par Monsieur Philippe Delage, il est **résolu** de publier une offre d'emploi pour le poste de préposé aux travaux publics le 20 juin 2019 ;

Que les personnes intéressées à poser leur candidature doivent faire parvenir leur curriculum vitae avant 16 h, le 27 juin 2019 au bureau municipal.

2019-06-206 ***Résolution adoptée à l'unanimité.ⁱ***

4. Autorisation travaux abri-bois ;

Sur la proposition de Monsieur Richard Blais, **appuyée** par Madame Chantal Prévost, il est **résolu** que la Municipalité de La Patrie procède par voie d'invitation écrite, auprès des entrepreneurs conformément à l'article 9.35 des lois sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (interdiction de divulgation) pour les travaux de rénovation de l'abri-bois. Pour être considérée, toute soumission doit être reçue au bureau municipal avant mardi le 9 juillet 2019 à 10 h. L'ouverture des soumissions se fera au bureau municipal dans la salle du conseil à 11 h 05.

2019-06-207 ***Résolution adoptée à l'unanimité.***

5. Appuie demande de subvention – Contrée du Massif Mont-Mégantic ;

Considérant les efforts humains et financiers fournis par les élus et les citoyens bénévoles des 7 municipalités de la Contrée du Massif Mégantic au cours des 4 dernières années ;

Considérant l'importance pour chacune de nos municipalités de travailler conjointement au développement économique et social de nos territoires ;

Considérant la situation commune des 7 municipalités à plusieurs points de vue, à savoir une baisse démographique, l'abandon de certains services publics et privés, le départ des jeunes vers les grands centres, le besoin d'attirer de nouveaux résidants et de profiter davantage des retombées des quelque 140 000 visiteurs annuels au Parc national du Mont Mégantic ;

Il est proposé par Madame Chantal Prévost
Et résolu Monsieur Jean-Pierre Comtois

D'appuyer les représentants de la Contrée du Massif Mégantic pour qu'ils déposent le *Plan d'action et de communication pour renforcer l'attractivité des municipalités de la Contrée* auprès des MRC du Haut Saint-François et du Granit et d'organismes subventionnaires dans le but d'obtenir du support en ressources humaines et du financement pour la réalisation du *Plan*.

2019-06-208 ***Résolution adoptée à l'unanimité.ⁱⁱ***

6. Fermeture du bureau municipal – semaine de construction ;

**Sur la proposition de Monsieur Jean-Pierre Comtois
Appuyée par Madame Chantal Prévost
Et résolu unanimement**

Que le conseil municipal autorise la fermeture du bureau municipal pendant les vacances de construction ;

Que la fermeture du bureau municipal sera affichée aux endroits publics (coop, caisse Desjardins et bureau municipal) ainsi que le site Web et Facebook.

2019-06-209

Résolution adoptée à l'unanimité.ⁱⁱⁱ

7. Invitation Dudswell – Soirée d'information :

Considérant que cette soirée sera l'occasion de répondre à l'importante question << Où vont les déchets ?>> et de démystifier la gestion des matières en fin de vie ;

Considérant que ce panel représente une occasion unique de mettre à jour nos connaissances sur la gestion des matières résiduelles et susciter de nouvelles idées et pistes de solutions pour notre municipalité ;

**Sur la proposition de Monsieur Richard Blais
Appuyée par Madame Chantal Prévost
Et résolu unanimement**

Que le conseil municipal entérine la participation de Madame Johanne Delage et Monsieur Luc Bibeau à la soirée d'information organisée par Dudswell le mardi 18 juin à 19 h au centre communautaire ;

Que les frais divers soient remboursés tels que la politique interne le mentionne.

2019-06-210

Résolution adoptée à l'unanimité.^{iv}

8. Compteur d'eau :

Discussion concernant les compteurs d'eau.

- Combien d'installer ;
- Règlement à prévoir ;
- Achat (règlement emprunt)

Il est décidé par les membres du conseil de faire l'installation du minimum qu'exige la loi sur les compteurs d'eau et de faire faire des soumissions pour ceux-ci. Il est convenu de voir pour faire un règlement sur les compteurs d'eau.

Madame Johanne Delage, mairesse, quitte la séance extraordinaire.

Monsieur Richard Blais, maire suppléant, remplace la mairesse pour présider la séance spéciale.

9. Demande l'Association coopérative Agricole de La Patrie (coop) – Colporteur ;

Considérant que l'Association coopérative Agricole de La Patrie demande d'empêcher les colporteurs afin de protéger son commerce afin de ne pas perdre de clientèle pour éviter la fermeture de leur épicerie ;

Considérant que la Coop demande que le règlement municipal soit amendé afin de protéger les commerces et les emplois ;

Sur la proposition de Monsieur Philippe Delage
Appuyée par Monsieur Jean-Pierre Comtois
Et résolu unanimement

Que le conseil municipal refuse la demande de l'Association coopérative de La Patrie (coop) pour l'interdiction des colporteurs dans la municipalité ;

Que la municipalité a un règlement concernant les colporteurs et que ceux-ci doivent demander un permis de colportage dans la municipalité ;

Que la municipalité de la patrie ne peut empêcher ses citoyens à faire l'achat de produit provenant d'un colporteur en loi ;

Que ce règlement sur les colporteurs fût adopté afin de permettre aux citoyens de faire l'achat de produit que nos commerces ne possèdent pas.

2019-06-211

Résolution adoptée à l'unanimité.^v

10. Étalonnage des débitmètres – eau potable ;

REPORTÉ

11. Loisirs – Achat divers ;

Considérant que les loisirs veulent se munir de jeux gonflables puisque la location chaque année devient dispendieuse et que s'équiper serait à long terme rentable ;

Considérant que les événements organisés par les Loisirs manque de jeux divers et que ceux-ci aimeraient s'équiper de différents jeux d'équipe comme le jeu de <<washer>>, le jeu de balles en échelle et le jeu de poche pour un total de 2 chacun afin de l'offrir au citoyen sur le site des activités qu'ils auront organisées ;

Considérant que les loisirs ont un budget restant de 4 000 \$;

Sur la proposition de Madame Chantal Prévost
Appuyée par Madame France Tardif
Et résolu unanimement

D'autoriser les loisirs à faire l'achat de jeux gonflable, d'un lave-vaisselle, de vaisselle réutilisables et de jeux divers pour leurs activités comme la St-Jean, le Carnaval et le tournoi de balle ;

Que les loisirs soient avisés de leur budget de 4 000 \$ restant depuis le transfert de la corporation des loisirs à la Municipalité de La Patrie.

2019-06-212 **Résolution adoptée à l'unanimité.**

12. Période des questions :

Aucune question provenant du public.

13. Fermeture de la séance extraordinaire;

Sur la proposition de Madame Chantal Prévost, il est **résolu** unanimement de lever la séance à 19 h 45.

2019-06-213 **Résolution adoptée à l'unanimité.**

Johanne Delage,
Mairesse

Marie-France Gaudreau,
Directrice générale adjointe

Richard Blais
Maire suppléant

Nous, **Johanne Delage, Richard Blais**, attestons que les signatures du présent procès-verbal équivaut à la signature par nous de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du *Code municipal*.

Johanne Delage,
Mairesse

Richard Blais
Maire suppléant

ⁱ 20 juin 2019 Publication offre d'emploi sur facebook, site web, et épicerie, caisse, bureau;

ⁱⁱ 20 juin 2019 – Envoi par courriel de la résolution à Luc Bibeau;

ⁱⁱⁱ 2019-06-25 – Affichage de l'avis public pour fermeture du bureau municipal, et site web et Facebook;

^{iv} 2019-06-20 – confirmation des personnes ayant participé;

^v 2019-06-25 – envoi courriel Angèle Doyon de la résolution, mis dossier fournisseur;